

La Commune de Paris au jour le jour

19 mars - 28 mai 1871

D'après l'édition de 1908, Librairie C. Reinwald

Schleicher frères, Éditeurs,

61 rues des saints-pères, Paris.

JOURNAL DE LA COMMUNE

24 mars 1871

Le Comité central n'en démord pas: il maintient les élections pour demain, Versailles jurant qu'il n'y en aura pas.

Thiers chauffe la province contre la «*sédition*» de Paris. Il menace les campagnards d'une nouvelle invasion:

«Qui peut sans frémir accepter les conséquences de cette déplorable sédition s'abattant sur la ville comme une tempête soudaine, irrésistible, inexplicable? Les Prussiens sont à nos portes, nous avons traité avec eux. Si le Gouvernement qui a signé avec lui les conventions préliminaires est renversé, alors tout est rompu. L'état de guerre recommence et Paris est fatalement voué à l'occupation étrangère...

Ainsi sont frappés de stérilité les longs et douloureux efforts à la suite desquels le Gouvernement a évité jusqu'ici ce malheur qui serait irréparable. Mais ce n'est pas tout. Avec cette déplorable émeute, il n'y a plus ni crédit ni travail, la France, ne pouvant pas satisfaire à ses engagements, sera livrée à l'ennemi qui lui imposera sa dure servitude.

Le Gouvernement et l'Assemblée font appel au pays... Des mesures énergiques vont être prises, que les départements les secondent!

Les factieux qui, grâce à leur accord, ont porté à la République une si grave atteinte, seront forcés de rentrer dans l'ombre, mais ce ne sera pas sans laisser derrière eux, avec le sang versé par les assassins de Lecomte et de Clément Thomas, la preuve certaine de leur affiliation avec les plus détestables agents de l'Empire et les intrigues prussiennes. Le jour de la justice est prochain; il dépend de la fermeté des bons citoyens que le châtiment soit exemplaire!».

En lançant cette circulaire dans laquelle il dénonce à la province l'affiliation du Comité central avec les plus détestables agents de l'Empire, M. Thiers - qui avait confié la police de Paris à l'un des policiers de Bonaparte, et le commandement de Paris au général Vinoy, un des spadassins du Coup d'État - M. Thiers, disons-nous, confère tous les jours avec le maréchal Canrobert, institue général M. de Gallifet, un des hussards très légers de l'impératrice; il mande auprès de lui le maréchal Mac-Mahon, dont il fera probablement son général en chef; il fait appui au général Deligny, un des hommes de confiance de Bonaparte. Afin de protéger la République contre les graves atteintes que lui portent les factieux de Paris, M. Thiers fait appel au chouan Cathelineau et à l'autre zouave pontifical, baron de Charette. Charette, envoyé en Bretagne avec un commandement supérieur, fait appel aux volontaires catholiques qui, en ce «*moment suprême, veulent défendre l'ordre, la famille et la religion*».

A Thiers aboyant la guerre civile de sa petite voix de roquet asthmatique, répondent les grands dogues de la province; dans le midi, la *Gazette du Languedoc*: «*Encore une fois, Paris jette le défi à la France. L'émeute veut en remontrer à l'Assemblée Nationale. Que la France entière se dresse et fasse taire l'émeute, par le grand cri de: Vive l'Assemblée! A bas la Révolution!*».

Dans le nord-ouest, *L'Eure*, d'Évreux:

«Une fois encore, la capitale veut abuser de sa force, une minorité factieuse viole les lois; la majorité honnie est complice (sic) ou indifférente. Toute la cité est coupable. Que la cité entière soit donc punie!

Si le Gouvernement ne peut pas encore user de la force, qu'il mette cette ville en interdit, qu'il fasse le vide autour de ce foyer incendiaire».

Le 21 mars, Thiers télégraphiait à toute la France:

«Les nouvelles sont parfaitement rassurantes, les hommes de désordre ne triomphent nulle part. A Paris même, les bons citoyens se rallient pour comprimer la sédition. L'Assemblée et le Gouvernement avec une armée de 45.000 hommes dominant la situation... Le Gouvernement qui vous adresse ces nouvelles est un gouvernement de vérité... Il est bien entendu que tout agent de l'autorité qui pactiserait avec le désordre sera poursuivi comme coupable de forfaiture».

Prussiens et Versaillais, à l'envi, ont mis les départements à l'entour de Paris en état de siège.

Nous apprenons que les grandes villes: Lyon, Marseille, Toulouse, Limoges, Grenoble, Avignon, Lille appuient le mouvement de Paris; on parle même de combats sanglants qui auraient été livrés. Malheureusement nous ne connaissons ces événements, vu l'interruption des communications postales, que par l'intermédiaire du Gouvernement de vérité qui annonce à Paris que le parti du pillage et de l'assassinat a été écrasé à Lyon, en même temps qu'il annonce à Lyon que le parti de l'assassinat a été vaincu à Paris... .. (1)

Il faut des élections au plus tôt; il nous en faut, car sans élections et peut-être même malgré les élections, nous serons plongés dans les horreurs de la guerre civile. Les fusils partent tout seuls - déjà le sang a coulé sur les places publiques.

Thiers s'est vanté d'avoir accompli des prodiges en déménageant tous les ministères et toutes les administrations de leurs employés et de leur argent. - Les gros bonnets et les grands personnages de la réaction sont en sûreté à Versailles. C'est de leur camp retranché qu'ils ordonnent maintenant aux bourgeois secondaires, à la masse vulgaire des partisans de l'ordre, de la religion et de la propriété de risquer la bataille dans les rues de Paris. A propos des élections annoncées pour dimanche matin, - dont leurs journaux engagent les électeurs à s'abstenir délibérément.

La liste de ces amis de l'Ordre est au grand complet. Il n'y manque pas un seul journal réactionnaire, les libéraux y sont en masse. Autour des ennemis de la République, *Figaro, Pays, Constitutionnel, Gazette de France*, se sont ralliés les tièdes amis de la République: *le Temps, la Cloche, le National*.

A cet acte décisif, toute la presse dite «respectable» s'est associée. Et s'il n'y avait que la presse! Cinquante maires et adjoints et seize représentants de Paris, parmi lesquels le malheureux Louis Blanc, ont fait afficher l'invitation à la population de s'abstenir... ..

(ici quelques pages devenues illisibles dans le texte et commentant les tentatives des «Amis de l'Ordre pour défendre le Société menacée», tentatives heureusement déjouées mais qui, pendant la journée du 22 mars, firent une trentaine de victimes: du côté de «l'Ordre», dix tués ou grièvement blessés; du côté de la garde nationale, six morts et trois blessés).

La rumeur publique répand bientôt la nouvelle dans Paris. On s'attend à des récriminations passionnées, à des revanches peut-être sanglantes. La nuit, je parcours les boulevards, en proie à une fiévreuse anxiété: foule partout. On se racontait les événements du jour, on en interprétait la signification. Les discussions avaient lieu avec un calme, avec une courtoisie, un bon sens vraiment extraordinaires. Le ton dominant des conversations est d'une gravité triste. Plusieurs femmes, avec leurs enfants, sont mêlées à des groupes épais; elles prennent quelquefois la parole. Pas de salon dans le noble faubourg St-Germain où il eût été possible de traiter avec plus de mesure et plus de convenance cette histoire de sang et de larmes. Dans la rue de la Paix, il y avait encore des mares rouges, tous les blessés n'étaient pas encore pansés peut-être, et les deux partis, se rencontrant à cent mètres de là, ne se prenaient pas aux cheveux! J'ai eu bien des étonnements dans ma vie, celui-ci est un des plus forts. C'était à croire qu'on rêvait, ou que jamais on n'avait rien compris à la France ni aux Français. J'étais sur le rond-point de l'Opéra, sur lequel débouche la rue de la Paix, c'était le point de départ, le lieu de ralliement de la manifestation. «Permettez-moi de rectifier l'incident», disait un des interlocuteurs, et «Permettez-moi de maintenir ma version, répliquait le premier, j'étais un des gardes-nationaux». Et les deux continuaient toujours sensément, posément et poliment. Il est vrai que nulle part, personne ne prenait la parole qui ne fut ou ne se dit républicain; les policiers, les Gourdins réunis, les familiers du Figaro et les habitués

(1) Les séries de points successifs remplacent des parties du texte illisibles sur le manuscrit.

du Jockey-Club étaient rentrés chez eux ou avaient repris la route de Versailles. Et cependant ces hommes-là, si raisonnables, si complaisants, il y a six heures à peine qu'ils ont échangé des coups de fusil contre des coups de revolver, des coups de baïonnette contre des coups de couteaux-poignards... Quel roman invraisemblable.

Le lendemain 23 mars, une proclamation nous annonce:

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté, Égalité, Fraternité

Chers concitoyens,

Je m'empresse de porter à votre connaissance que, d'accord avec les députés de la Seine et les Maires élus de Paris, nous avons obtenu du Gouvernement de l'Assemblée Nationale:

- 1- La reconnaissance complète de vos libertés municipales;*
- 2- L'élection de tous les officiers de la garde nationale, y compris le général en chef;*
- 3- Des modifications à la loi sur les échéances;*
- 4- Un projet de loi sur les loyers, favorable aux locataires, jusques et y compris les loyers de 1.200 francs.*

Et attendant que vous confirmiez ma nomination ou que vous m'ayez remplacé, je resterai à mon poste d'honneur pour veiller à l'exécution des lois de conciliation que nous avons réussi à obtenir, et contribuer ainsi à l'affermissement de la République.

Le Vice-Amiral, député de Paris, Commandant en chef de la Garde nationale,

SAISSET.

Stupéfait, on lit et on relit ces affiches. Mais c'est trop beau vraiment pour le croire. Est-ce donc ainsi que le magnanime Thiers répondrait aux pillards de Belleville, aux meurtriers de Lecomte et de Clément Thomas, aux massacreurs de la place Vendôme? C'est impossible! C'est impossible!

D'ailleurs nous n'avons nulle connaissance que les députés et les maires de Paris aient fait encore aucune démarche après de Thiers, et par conséquent en aient pu rien obtenir. Nous savons de source certaine que l'Assemblée ne s'est pas réunie à cette occasion, qu'elle n'a pas été consultée et que par conséquent elle n'a rien consédé...

Voilà donc la signature de Saisset, mais d'où vient que manquent la signature de Thiers et la signature des ministres, et la signature de Grévy, président de l'Assemblée, et la signature des maires et des députés de Paris... Qui nous dit que cette signature de M. Saisset n'a pas été forgée? Et qui nous dit que ce n'est pas là un nouveau truc de ce malicieux petit singe qui préside notre gouvernement de vérité? Qui nous dit que ce n'est pas une ruse de guerre... Défions-nous! Défions-nous!... *Et dona ferentes* (*).

Nous allons aux renseignements aux mairies Louvre et de la Banque, à la Bourse et à l'Opéra. Nous ne voyons pas que les bataillons de l'ordre, que les phalanges serrées de la propriété désarment; tout au contraire! Au boulevard des Capucines, on nous montre le Grand Hôtel: Voyez, l'amiral Saisset s'y est renfermé avec tel bataillon. Des charrettes de plâtre sont apportées, le Grand Hôtel va être barricadé, transformé en forteresse pour tenir en échec la place Vendôme; pour dominer tout ce rond-point de routes stratégiques, un autre bataillon occupe le Jockey Club.

Mais que signifie donc la proclamation Saisset: l'élection libre des officiers et du commandant de la Garde nationale, la reconnaissance par l'Assemblée de nos franchises municipales? - Ah oui! l'amiral Saisset... Il vient d'ordonner la mise en position de deux pièces de sept afin de battre le boulevard...

Eh bien! toute la journée il y a eu un calme relatif. Il n'est pas inadmissible qu'un étranger, ignorant de nos discordes civiles ait pu circuler dans nos rues sans s'apercevoir qu'hier le sang a été versé, que demain on le versera peut-être encore. Des bataillons vont et viennent, des patrouilles circulent

(*). Abrégé de «*Timeo Danaos et dona ferentes*» (*Je crains les Grecs, même lorsqu'ils font des cadeaux*), antériorité de la locution populaire: *cadeau de Grec*. (Note A.M.).

dans les parcs. On se rencontre; les uns prennent la droite, les autres prennent la gauche; les uns ont pris parti pour le Comité central, et les autres pour les municipalités, c'est-à-dire pour l'Assemblée... Deux ou trois fois des escouades armées ont failli en venir aux mains, cela s'est presque fait rue de la Banque; trouvant passage barré, les hommes du Comité central ont parlementé - en vain. Ils ont alors rebroussé chemin. Un canon les suivait: les gens de l'ordre se sont précipités sur l'arrière-garde, ont emporté le canon... et on les a laissé faire.

La nuit, le passage était intercepté aux abords des principaux édifices, de tous les points stratégiques dont Paris a tantôt plus. *«Citoyens, passez au large! Je vous prie, Citoyen, veuillez faire un détour»*. Il était difficile de deviner au degré de politesse, si on avait affaire à des hommes du Comité central ou d'une mairie versaillaise... Deux ou trois fois, on m'a croisé la baïonnette, mais avec des procédés presque aimables et des façons empreintes d'aménité: *«Citoyen, je vous en prie, est-il indispensable que vous passiez par ici?»*.

Et dans les clubs politiques ou plein vent, si on peut s'exprimer ainsi, de la Madeleine à la caserne du Château-d'Eau, du faubourg Montmartre au Palais-Royal, je n'ai pas entendu une parole de colère, pas un mot désobligeant; partout on discutait sur ces questions de vie ou de mort avec un sang froid et une courtoisie qu'on souhaiterait aux savants de l'Institut, disputant sur la génération spontanée. - Je l'ai vu, je l'ai entendu, je l'affirme. Mais quant à prétendre qu'on me croie, je ne suis certes pas assez déraisonnable pour cela.

Pendant que toute la population de Paris, dans son immense majorité, se raidit de toute la force de son bon sens, avec toute l'énergie d'un calme vraiment extraordinaire, contre toute éruption de colère qui nous jetterait dans les horribles aventures de la guerre civile, l'Assemblée de Versailles, qui se croit la force parce qu'elle s'appelle Gouvernement, qu'elle dispose des préfets et des généraux, pousse les choses à l'extrême. On ne sait ce qu'il faut le plus admirer en elle, sa passion ou son inintelligence, sa haine ou sa frivolité. C'est toujours l'imperturbable assurance des Ollivier et des Lebœuf, lançant d'un cœur léger quelques cent mille Français contre quelques cent mille Allemands.

Le 20 mars, l'Assemblée a inauguré la session de Versailles par un réquisitoire prononcé par le président Grévy:

«Un gouvernement factieux se dresse en face de la souveraineté nationale dont vous êtes les légitimes représentants...

Mais la force restera au droit. La représentation nationale saura se faire respecter. Elle accomplira imperturbablement sa mission en pansant les plaies de la patrie et en assurant l'établissement de la République (protestations à droite) malgré ceux qui la compromettent par les crimes qu'ils commettent en son nom».

Cette déclaration de guerre contre les criminels est suivie de la nomination d'une Commission de quinze membres délégués par l'Assemblée, afin que le Ministère puisse toujours agir au nom de l'Assemblée sans la mettre dans la confidence de ses actes.

Le second acte est de mettre en état de siège la fidèle et loyale ville de Versailles ainsi que tout le département de la Seine-et-Oise.

Le troisième acte est de repousser la proposition de plusieurs maires de Paris, demandant l'élection immédiate d'un nouveau Conseil municipal.

Les maires demandaient à Versailles ce que le Comité central décrétait à Paris. Ratifiés par Versailles, les élections se feraient sous l'influence des municipalités actuelles, et non pas sous l'influence du Comité central. Accomplies sous l'influence des maires, les nouvelles élections porteraient du pouvoir des hommes beaucoup plus rapprochés des maires que du Comité central, plus républicains bourgeois que démocrates socialistes. Ils eussent composé plutôt un Conseil municipal qu'une Commune.

Si elle eût été acceptée, la proposition des maires eût porté un coup terrible, un coup mortel probablement au Comité central, lequel eût été jugé par des juges nommés en dehors de sa participation et jusqu'à un certain point nommés contre lui.

Mais M. le Ministre de l'Intérieur a vaillamment combattu ces dangereux ennemis du Comité central.

L'honnête M. Ernest Picard a déclaré, au nom du Gouvernement, qu'il lui était impossible d'accepter d'urgence des élections municipales qui seraient une transaction avec l'émeute, que l'Assemblée s'occuperait de voter des lois organiques pour la reconstitution des municipalités (L'Assemblée, nommée uniquement pour la conclusion de la paix en a-t-elle le droit?), et qu'après la promulgation de la nouvelle loi municipale, et seulement alors, Paris aurait le droit de procéder à de nouvelles élections. En d'autres termes, le Gouvernement nie le fait accompli, il nie que l'Hôtel-de-Ville et virtuellement Paris entier soient entre les mains du Comité central. Il ne veut pas demander l'avis du suffrage universel et préfère que «*la poudre parle*», car «*il faut que force reste à la loi!*».

A Louis Blanc qui, avec tous les membres de la députation de Paris, même les plus foncés en couleur, avait pris parti pour les municipalités contre le Comité central, à Louis Blanc conjurant l'Assemblée de faire de la conciliation et non pas de la provocation, le général Trochu répond par des récriminations sur les assassinats des généraux Thomas et Lecomte: «*Notre loi de siège n'est pas une loi de voleurs, mais une loi de protection contre les malfaiteurs. Pendant le siège de Paris, l'ennemi était à la fois au dehors et au dedans. (Acclamations des ruraux. Oui, oui! C'est vrai). Au dedans, il y avait une officine prussienne à laquelle était annexée une fabrique de thalers; il y avait même une officine française qui pénétrait partout et nous attaquait par derrière, alors que nous faisons le possible pour nous défendre par devant. Il y avait des scélérats, (Mouvement) il y avait des scélérats qui recevaient de toutes mains, qui paralysaient et déshonoraient nos efforts; ils avaient le meurtre pour moyen (Profonde sensation et applaudissements). Vainement aujourd'hui, les meneurs de cette guerre civile voudraient en décliner la solidarité, la responsabilité (Bravos). Ce sont eux qui, dix fois pendant le siège, je l'atteste devant le pays, ont failli amener les Prussiens devant Paris; ce sont eux qui vont les y ramener. Je déclare que pendant le siège, tant contre les ennemis du dehors que contre ceux du dedans, le général Clément Thomas a été mon collaborateur le plus courageux. Je demande que sa famille et celle du général Lecomte soient adoptées par la France!*».

Voilà donc M. Trochu qui avoue, qui proclame que le président du Gouvernement de la Défense Nationale ne regardait les prussiens que d'un œil, gardant l'autre pour surveiller les Parisiens. Les Prussiens n'étaient pour lui que des ennemis; mais les républicains et les révolutionnaires, il leur crie qu'ils sont des scélérats.

Après Trochu se lève un petit procureur-général voulant raconter, avec les fioritures, les trilles et roulades qu'on admire au barreau, l'arrestation par le Comité central du général Chanzy, mandé par M. Thiers pour son coup d'État. Comme M. Jules Favre, ministre des Affaires étrangères, tient à ce que l'Europe n'en ignore, nous détachons les points saillants du récit:

«*...Tout à coup intervient un personnage qui nous était parfaitement inconnu, c'était le général Duval, représentant du Comité de la Garde nationale. Le général Duval, qui portait les insignes de son grade, s'adressa au général Chanzy: «Citoyen général, au nom des lois de la guerre, je vous fais mon prisonnier».*

M. Jules Favre, ministre des Affaires étrangères: Quelle parodie ignoble!

Un Membre: Ce sera de l'histoire.

M. Edmont Turquet: C'est pourquoi j'ai tenu à faire ce récit à la Chambre.

M. Jules Favre: Il faut que toute l'Europe le sache.

M. Turquet: Le général Chanzy en lève donc et dit: «Je suis à vos ordres». Comme on paraissait ne pas vouloir m'emmener, je m'adressai au général Duval et je lui dis: «J'ai eu l'honneur d'accompagner le général Chanzy depuis une demi-heure; je désire l'accompagner quelque part qu'on l'amène». «Qu'à cela ne tienne, répondit le citoyen général Duval, je vous fais mon prisonnier... mais qui êtes-vous?». «Je suis, répondis-je, je suis M. Turquet, député de l'Aisne, membre de l'Assemblée nationale». «Alors, je ne veux pas vous arrêter». «Pourquoi?». «Parce que vous êtes député». «Tant pis!» « Je puis vous arrêter, si vous le voulez comme aide-de-camp du général Chanzy. Vous êtes militaire, sans doute, car vous portez le ruban de la Légion d'honneur». «Oui, monsieur, mais si vous voulez m'arrêter comme militaire, arrêtez-moi comme sergent-major». Et je fus arrêté, Messieurs, sous ce titre et écroué en vertu d'un ordre ainsi libellé: «Le citoyen Gandin, chef de la maison militaire du neuvième secteur, écrouera le citoyen général Chanzy et le sergent-major qui l'accompagne». Nous fûmes d'abord menés chez l'adjoint au maire qui, voulant à tout prix nous éviter les ennuis d'une captivité dans une prison de secteur, nous installa dans un petit salon...». Finalement, le petit M. Turquet est mis à la porte malgré lui et va raconter tout chaud l'affaire à l'Assemblée: «Le général Chanzy a été transféré à la prison de la Santé. J'ai l'espoir que le général Chanzy, et une vingtaine d'officiers qui ont été aussi arrêtés, ne seront pas fusillés».

M. Ernest Picard, ministre de l'Intérieur: «Je demande à dire un mot. Notre seul regret, c'est que ces faits ne puissent pas être portés et publiés dans Paris et partout. Je demande à mon honorable collègue de la Guerre de décider, et je demande à l'Assemblée de voter immédiatement que ces faits soient portés spécialement à l'ordre du jour de l'armée, afin que les officiers et les soldats les connaissent dans tous leurs détails. Nous ne resterons pas inactifs, laissant s'accomplir de pareils meurtres dans Paris et en France!» (Applaudissements) (2).

Le lendemain, à l'Assemblée de Versailles, lecture d'une proclamation à la nation et à l'armée, proclamation surnoise, méchante et banale, se terminant par l'exclamation de: *Vive la France!* Le député Peyrat demande que, pour rallier les républicains à la cause de l'ordre, on ajoute la formule: *Vive la République!* «De là, nous écrit le correspondant du Rappel, sort la plus effroyable tempête: Ruraux, royaux, cléricaux se lèvent, s'écrient, s'emportent contre cette proposition séditeuse, anarchique et impie. Ils ne veulent pas que la République vive. Leur colère est telle qu'ils n'écoutent plus même M. Thiers. Le chef du pouvoir exécutif monte à la tribune, mais les cris l'obligent à en descendre. Le président ne lui obtient la parole qu'en déclarant qu'elle est de droit absolu. Le petit Thiers remonte et se fait petit et la République encore plus petite que lui.

Il rappelle doucement qu'après tout l'addition des trois mots officiels *«pourrait être légitime»*.

Quant à M. Jules Favre, il n'a plus de larmes. Ses glandes lacrymales se sont séchées depuis les fameuses entrevues avec M. de Bismarck, mais il lui reste sa poche de fiel et sa salive empoisonnée: *«Dans l'attentat du 18 mars, toute la garde nationale est complice ou coupable. Toute cette population matérialiste, individualiste, est coupable de rébellion. Les journalistes de Paris écrivent sous le couteau des assassins. Il leur a fallu un courage civique prodigieux pour déconseiller à cette populace affolée de ne pas se ruer au vote. Il n'y a pas à pactiser avec l'émeute. Il faut dompter, il faut châtier Paris! Si nous avons à combattre d'autres adversaires, nous pourrions temporiser, mais nous sommes en face de ceux qui ont usurpé le pouvoir pour exercer la violence, l'assassinat et le vol... En temporisant avec l'émeute, on donnerait aux Prussiens le droit de la réprimer... Si cette dernière honte tombait sur nous, s'écrie M. Favre, nous n'en serions pas responsables devant Dieu. La responsabilité pèserait uniquement sur ces mauvais citoyens qui, vis-à-vis des dangers et des misères de la patrie, n'ont pas compris que leur premier devoir était l'obéissance au suffrage universel et qui, voulant faire prévaloir leurs détestables desseins, n'ont pas craint d'appeler sur Paris les pas de l'étranger (sic). En face d'une pareille éventualité, comprenez-vous quelle peut-être l'émotion de la ville de Paris, les inquiétudes de l'Europe? Comment pouvons-nous donner caution de notre solvabilité quand nous ne pouvons pas même vivre en paix et quand nous voyons un orage, monté des bas-fonds de la société jusqu'à la majorité populaire représentée par cette Assemblée, essayer de la renverser. Car tel est leur dessein».*

L'amiral Saisset: «Oui, ils me l'ont dit».

M. Jules Favre: «Chaque jour, ils déclarent qu'ils veulent marcher contre vous. Marcher contre vous! Si quelques-uns d'entre vous tombent entre leurs mains, le sort des généraux Lecomte et Clément Thomas, malheureuses victimes de leur férocité, serait le vôtre. Car ne vous imaginez pas, Messieurs, qu'ils désavouent de semblables crimes, ils les justifient! (Mouvement). Il est bon de mettre sous vos yeux les circonstances atténuantes plaidées par ce gouvernement qui n'a plus le droit de s'appeler la République; il la déshonore!».

L'amiral Saisset: «Oui, il la déshonore».

M. Jules Favre: «Il la déshonore. Il la souille de sang, il fait apparaître auprès d'elle le cortège de tous les crimes. Il ne peut être composé que de gens indignes, ne méritant aucune espèce de pitié».

Suit un long plaidoyer en faveur des généraux fusillés, un long réquisitoire contre leurs assassins, c'est-à-dire contre la garde nationale de Paris.

« Permettez-moi de ne pas descendre de cette tribune sans épancher mon cœur en laissant échapper une des nombreuses douleurs qui l'oppressent... J'ai combattu trois jours durant l'exigence du vainqueur, et Dieu sait avec quelle insistance il voulait entrer dans Paris et désarmer la garde nationale! J'avais cru qu'il était de mon devoir de lui épargner cette humiliation... Je me suis trompé. J'en demande pardon à Dieu et aux hommes!».

(2) Prévenue par M. Jules Favre, ministre des Affaires étrangères, de l'arrestation du général Chanzy, l'Europe apprendra avec plaisir qu'après son transfert du salon de M. L.M. à la prison de la Santé, le général Chanzy a été relâché, mais sous la condition de rester neutre pendant six mois dans nos troubles civils. Chanzy s'est rendu à Versailles où il a refusé un commandement que lui offrait M. Thiers.

L'émotion de la Chambre est indescriptible. Jules Favre est longuement acclamé et félicité.

Cependant, un des maires de Paris, plus pratique, moins aveuglé par la haine, répond à l'appel au massacre fait par M. Jules Favre, en renouvelant la proposition de la veille: *«En convoquant vous-mêmes le peuple de Paris à voter dans vos urnes électorales, vous l'empêchez d'aller voter dans celles du Comité central. J'arrive de Paris. Tous les maires sont réunis dans une mairie. Une grande partie des mairies est encore occupée par les anciens maires. Nous sommes en face des hommes de l'Hôtel-de-Ville, nous leur faisons échec. Je vois mieux que personne ce qui se passe. Paris peut être sauvé par des mesures de préservation. Je ne suis pas dans le secret des moyens dont dispose le Ministère. Mais une grande partie des bataillons de la garde nationale est armée de chasse-pots; il y a des pantalons rouges avec les insurgés. Je ne vois pas que vous ayez la force... Je n'aime pas la division que M. le ministre veut faire naître entre Paris et la province... Si vous voulez adopter notre projet, la tranquillité renaîtra. Dans trois jours nous redeviendrons les maîtres de l'Hôtel-de-Ville. Mais si nous revenons ce soir les mains vides, je ne sais pas ce qui pourra arriver».*

M. Thiers répond quelques mois dédaigneux. Que Paris se soumette d'abord. Nous verrons après, et l'Assemblée avec une insolence superbe passe à l'ordre du jour...

La séance capitale et vraiment décisive a été celle du 23 mars. Elle a été double: séance de jour et séance de nuit.

D'abord on s'occupa de la fameuse question de la prorogation des échéances. Il s'agissait de revenir sur la loi dite des *Cent mille faillites* qui, votée à l'encontre des représentants de Paris et de la gauche, aurait fait de tous les négociants et commerçants de Paris une masse confuse de banqueroutiers. Le président Grévy déplora qu'il fallût revenir sur une loi votée depuis quinze jours à peine. Certes la loi était bonne... mais les événements... mais l'état de la capitale... mais l'industrie agonisante... Bref, l'excellente loi est détestable... mais c'est le peuple de Paris... En conséquence, le Gouvernement propose une loi nouvelle, non moins bonne, non moins excellente que la dernière. C'est toujours le développement de la formule: puisque la guerre a jeté le plus profond trouble dans les affaires tant des créanciers que des débiteurs, nous décidons que toutes les entreprises seront liquidées aux dépens des débiteurs qui perdront tout, au profit des créanciers qui ne perdront rien.

Mais il s'agit bien de cela. Ne vient-on pas d'apprendre que le coup de main prémédité à la place Vendôme n'a point réussi. Il faut exhaler sa colère. La proposition d'adopter les veuves et les familles des morts, à l'instar de celles des généraux Thomas et Lecomte, ne soulève pas cependant un vif enthousiasme: on trouve plus économique de décerner des éloges, de voter des visites de félicitations au nom de l'Assemblée à quelques artilleurs et à un régiment de ligne qui se sont laissés emmener par leurs officiers, de Paris à Versailles. M. Jules Simon, en sa qualité de ministre de l'Instruction Publique s'est déjà porté au-devant de ces braves militaires: les compliments que le Gouvernement leur décerne seront inscrits au *Journal Officiel* pour les conserver dans le souvenir des bons citoyens.

Une loi est ensuite votée pour l'organisation dans chaque département d'un bataillon de 1.500 volontaires, chargés de défendre spécialement l'Assemblée. Les officiers de ces 120.000 hommes seraient nommés par le Gouvernement, et les volontaires ne seraient pris que parmi d'anciens soldats.

Passons sur des incidents qui à d'autres époques auraient été considérés comme très importants, mais qui, dans notre tourmente, seront oubliés ce soir ou demain déjà. L'épisode historique de la journée a été la réception faite aux maires de Paris, lesquels se sont présentés en corps devant l'Assemblée afin d'obtenir d'elle des mesures conciliatrices qui contrebalanceraient l'influence grandissante du Comité central. La Chambre ne se souciait guère de recevoir la municipalité de Paris, néanmoins elle n'osa pas refuser.

Entrèrent donc une soixantaine d'hommes, représentant officiellement une ville de deux millions d'âmes (3). Ils étaient revêtus de leurs insignes, ils se tenaient avec une certaine fierté, conscients du grand rôle qu'ils voulaient jouer, celui d'intermédiaires entre la population de Paris et la population de la province. La gauche se lève devant eux. Elle les salue de la main en criant: *«Vive la République! Vive la France!»*. Et les maires de répondre: *«Vive la France! Vive la République!»*.

«A l'ordre! à l'ordre!» ont crié alors des champêtres furieux, *«Rappelez-les à l'ordre! À l'ordre! à*

(3) Ceux parmi eux qui sont députés entrent dans l'hémicycle, les autres restent dans une tribune latérale.

l'ordre! Vous ne respectez pas l'Assemblée! Faites-les évacuer! Ils n'ont pas le droit de prendre la parole!». Le vacarme et le tumulte augmentent alors de minute en minute. Finalement, les centres et la droite se retirent, entraînant dans la débandade générale le Président et les membres du Gouvernement. A leur tour, les députés de la gauche, les maires et adjoints sont emportés dans la grande déroute.

Députés de la gauche et maires de Paris n'auraient eu alors qu'une chose à faire: puisqu'on injuriait la République et Paris en leurs personnes, ils devaient immédiatement quitter Versailles et revenir siéger au Palais Bourbon, sous la protection du Comité central.

Mais ces Messieurs n'étaient point hommes à prendre une résolution aussi énergique. Pour repousser l'injure faite aux maires de Paris, les députés de Paris parlèrent un instant de donner leur démission à l'ouverture de la séance de nuit, mais Thiers, mais Grévy, mais Favre, mais Picard, mais Simon, mais Barthélemy St-Hilaire, effrayés des suites possibles de la grossière incartade des ruraux, négocièrent aussitôt, promettant réparation au nom de la Patrie éplorée, suppliant de ne pas envenimer nos discordes, etc..., etc... Et nos Messieurs de la gauche et des municipalités crurent être magnanimes en pardonnant l'offense qui avait été faite à la République.

A la séance de nuit, le président Grévy intervient avec un gros mensonge; il déplore la fâcheuse méprise, il déplore le malentendu qui a fait coïncider l'arrivée de la délégation parisienne avec la clôture de la séance...

L'honnête Jules Simon et M. Jules Favre, qui n'est point faussaire, se sont alors portés garants de la véracité de M. le président Grévy, et la majorité penaudie approuvait de *«très bien!»* les excuses que l'on présentait pour elle, puis écoutait avec componction les propositions des maires:

- 1- Que l'Assemblée se mette à l'avenir en communication plus directe et plus intime avec les municipalités parisiennes;
- 2- Qu'elle autorise les maires à prendre les mesures que les circonstances exigeraient;
- 3- Que les élections de la garde nationale aient lieu dans les cinq jours;
- 4- Que l'élection d'un nouveau Conseil municipal ait lieu avant le 3 avril, sous la présidence des maires et adjoints actuels.

Au lieu d'être discutées immédiatement, ces propositions sont renvoyées aux bureaux par l'Assemblée, qui entend de cette façon sauvegarder sa dignité. Le renvoi aux bureaux est le plus souvent un enterrement de première classe.

Un champêtre naïf s'adresse ensuite à l'Assemblée: *«Ne trouvez-vous pas étrange que dans ce grand mouvement de l'Ordre, manifestation des Gourdins réunis, place Vendôme, qui se reforme sous le canon de l'insurrection, il n'y ait aucun de vous pour représenter le drapeau de l'Assemblée?».*

Une voix: *«Il y a donc deux drapeaux?».*

«Non, Monsieur, il n'y en a pas deux; mais, il faut que le drapeau qui doit réprimer l'insurrection, le Drapeau Tricolore, soit tenu en face de ce Drapeau Rouge que la France n'acceptera jamais... Ah! Messieurs les maires, j'envie votre sort, quand je pense que vous êtes seuls dans Paris à pouvoir témoigner de votre courage. Songez que quand nous aurons réuni en un faisceau des forces, nous commencerons à être forts, (Très bien!) des soldats, électrisés par notre présence, marcheront sur l'émeute qui, à son tour, éprouvera la terreur qu'elle répand aujourd'hui».

M. Pouillard: «Ce sont là de généreuses illusions que nous n'avons pas le temps d'examiner. Nous ne pouvons pas nous-mêmes aller à Paris de nos personnes. Que le Gouvernement y envoie un général et des troupes, à la bonne heure! Mais aller nous exposer en simples voyageurs, allons donc! Il ne s'agit pas là d'une émeute ordinaire, mais des sociétés secrètes et de l'Internationale!».

Le gros monsieur Bathie proteste lui aussi contre cette aventure. La majesté de l'Assemblée Nationale serait compromise si quelques-uns de ses membres, se mettant à la tête des bataillons de l'ordre, allaient affronter les canons du désordre. Et l'Assemblée abondant dans le sens du ventripotent Bathie, professeur orthodoxe d'économie politique, rejeta avec indignation la fantaisie du naïf villageois.

On croyait la séance finie, quand M. Jules Favre, infatigable dans sa haine, demanda une de-

mi-heure pour insulter Paris, maudire encore cette insurrection maudite, puis pour affirmer ensuite qu'il n'avait pas menti en citant à faux certaine dépêche prussienne. Jusqu'à présent la Prusse n'a point intérêt à intervenir dans nos discussions civiles, sa haine est satisfaite. Elle doit grincer de joie en voyant que nous avons réservé nos forces pour nous entre-déchirer de nos propres mains: la Prusse ne se soucie que de ses cinq milliards, elle peut même perdre son gage, sa rancune pourrait même se féliciter que la rançon des cinq milliards ne soit point payée, pourvu que la France ruinée perde maintenant une dizaine de milliards en plus de tout ce qu'elle a déjà perdu, pourvu que le parti révolutionnaire et républicain, qui seul peut relever la France, qui seul peut inspirer des inquiétudes à l'Empire germanique et féodal, soit définitivement écrasé.

Le général Fabrice, avec un dédaigneux sourire, a donc fait savoir au Comité central, détenteur de Paris et de plusieurs forts, qu'il entendait bien ne pas se mettre entre les coups de fusil que nous pourrions nous tirer et qu'il resterait parfaitement neutre, pourvu que les stipulations du traité provisoire de paix soient respectées. Il va sans dire que cette déclaration a mis en colère MM. Thiers et Favre et Simon, pour lesquels le Comité central et la Garde nationale ne sont point des belligérants, mais un ramassis ignoble et dégoûtant de vermine humaine qu'il faut extirper par le fer et par le feu.

La question se posant ainsi entre Versailles et Paris, où allons-nous? où allons-nous?

Nuit noire, sillonnée de foudre et d'éclairs. Plus de mâts, plus de gouvernail. L'orage siffle et hurle, l'ouragan mugit. Devant nous, contre des écueils vaguement blanchissants, mer furieuse dont on entend les lugubres grondements.

Élie RECLUS.
